

La quête des ressources sur un territoire incertain: les Toubou du Sahara

Catherine Baroin

► **To cite this version:**

Catherine Baroin. La quête des ressources sur un territoire incertain: les Toubou du Sahara. KOURTESSI-PHILIPPAKIS Georgia et René TREUIL. Archéologie du territoire, de l'Egée au Sahara, Paris: Publications de la Sorbonne, pp.303-310, 2011. hal-00749514

HAL Id: hal-00749514

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00749514>

Submitted on 7 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La quête des ressources sur un territoire incertain : les Toubou du Sahara

Les Toubou occupent environ un quart du Sahara, à l'est du pays touareg¹. Leur territoire s'étend du lac Tchad jusqu'au sud de la Libye, et d'ouest en est du Niger oriental aux frontières du Soudan (fig. 1). Ces nomades noirs du Sahara² vivent de l'élevage extensif de dromadaires, de bovins et de petit bétail. Ceux du Nord se dénomment les Teda, ceux du Sud les Daza. Ils parlent deux dialectes d'une même langue nilo-saharienne, respectivement le *teda-ga* et le *daza-ga*.

Le territoire toubou est en majeure partie constitué d'étendues désertiques inhabitées. On y compte aussi de rares oasis, plantées de dattiers. La plus importante est celle du Borkou, dominée au nord du Tchad par le massif du Tibesti (3 415 m). Mais la région la plus utile, et de loin la plus occupée, est formée des marges sud du désert où la végétation est plus abondante. Grâce à son couvert végétal qui devient plus dense à mesure que s'accroît la pluviométrie vers le sud, elle favorise la présence du bétail et des hommes. Très schématiquement, on peut donc distinguer trois types de milieux naturels dans l'espace occupé par les Toubou : le désert et les oasis au nord, et le Sahel au sud.

Au Sahara, le climat est sec et rude, et la végétation inexistante sauf à la suite de très occasionnelles et imprévisibles averses. Mais celles-ci font croître, là où elles tombent, un pâturage d'excellente qualité pour les dromadaires. Le désert n'est donc pas un espace vide, il offre aux éleveurs des ressources sporadiques dont il faut savoir profiter en y menant ses animaux au bon moment. Le produit des oasis, au contraire, est plus régulier, mais les surfaces sont très peu importantes car il ne peut y avoir d'oasis sans source ou nappe phréatique à faible profondeur. Un petit effectif de paysans y assure l'entretien de quelques jardins irrigués et la culture extensive de palmiers-dattiers qui en sont la principale richesse³. Les Toubou possèdent la majeure partie des dattiers de ces oasis, mais ils méprisent les travaux agricoles, qu'ils laissent à des métayers. Ils ne se rendent dans les palmeraies qu'au moment de la récolte des dattes. Celles-ci, consommées ou vendues, sont un appoint précieux pour la minorité d'éleveurs propriétaires de dattiers.

En zone sahélienne au sud, il tombe de juin à septembre des pluies sporadiques apportées par la remontée vers le nord du front intertropical. Elles sont insuffisantes pour cultiver, mais elles permettent le renouveau annuel d'un pâturage de graminées peu dense et rapidement sec, et la croissance de quelques arbres disséminés, épineux pour la plupart. Ils fournissent une ombre parcimonieuse et apportent un complément de fourrage arboré aux dromadaires et aux chèvres. Toutefois les aléas restent considérables, et la densité du pâturage herbeux varie fortement d'un lieu à l'autre et d'une année à l'autre. Plus on descend vers le sud, plus les pluies sont abondantes, plus l'herbe est épaisse et plus grands et nombreux sont les arbres. L'élevage de vaches devient possible, même

[1] C. Baroin, *Les Toubou du Sahara...*

[2] Selon le titre de l'ouvrage que Jean Chapelle (1957) leur a consacré.

[3] C. Baroin, P.-F. Pret, « Le palmier du Borkou... ».

Fig. 1
Le domaine toubou.



si la pluviométrie varie fortement d'une année sur l'autre (fig. 2). Si, lors d'une année faste, il peut tomber en un lieu donné 300 mm de pluie, lors d'une année de sécheresse la même région recevra moins de 100 mm, voire ne sera pas arrosée du tout. C'est alors la catastrophe : l'absence totale d'herbe oblige les pasteurs à conduire leurs bêtes loin vers le sud à la recherche de pâturages. Il se peut qu'ils aient à parcourir jusqu'à 400 km pour trouver des ressources pastorales équivalentes à celles de leur région habituelle lors d'une année de pluies abondantes.

L'élevage est aussi tributaire de la disponibilité de l'eau. Au Sahel, à la saison des pluies, quelques mares se forment auxquelles viennent boire les troupeaux, mais elles s'assèchent vite et il faut recourir à l'abreuvement au puits. Il est indispensable tout au long de la saison sèche, de septembre à juin ou juillet. Les points d'eau les plus nombreux sont des puits traditionnels, coffrés de bois, que construisent les Toubou ou leurs artisans. L'eau en est tirée au moyen d'une puisette attachée à une corde, remontée à la main ou par traction animale. La corde roule sur une poulie surplombant le puits, et son autre extrémité

Fig. 2
Campement daza.



est attachée à un âne ou un dromadaire qui, en s'éloignant du puits, remonte la puisette chargée d'eau. L'abreuvement est une corvée harassante et le débit limité de ces puits interdit d'y abreuver un très grand nombre d'animaux. Par endroits, des puits cimentés ou des forages artésiens remplacent ces puits traditionnels. Leur débit plus rapide peut attirer de nombreux éleveurs, mais la concentration du bétail provoque des tensions et entraîne un risque de désertification aux alentours du puits (fig. 2).

Outre le pâturage et l'eau, les sels minéraux sont indispensables à la bonne santé des animaux. Les éleveurs veillent donc régulièrement à leur procurer du natron, carbonate de sodium qui forme des plaques brunâtres dans certains bas-fonds où les Toubou le ramassent eux-mêmes, à moins qu'ils ne l'achètent au marché.

On ne peut terminer ce rapide inventaire des ressources du territoire toubou sans citer la chasse et la cueillette bien que les Toubou, par goût, ne pratiquent ni l'une ni l'autre. Les enfants auxquels est confiée la garde du bétail en brousse chassent volontiers rongeurs et oiseaux pour s'en nourrir, mais ce n'est qu'une nourriture d'appoint et les hommes adultes considèrent cette activité comme indigne d'eux. De même, seuls les enfants ou les femmes s'adonnent sans honte à la cueillette, à l'occasion. Ils se nourrissent en passant de quelques baies ou fruits sauvages, tels ceux du jujubier (*Ziziphus mauritania*), ou de la gomme de certains arbres. Pourtant jadis, en période de disette, on ne dédaignait pas de récolter les graminées sauvages, mais cette pratique a presque disparu. Quant à la chasse au gros gibier, c'était la spécialité d'artisans-forgerons castés, les Aza⁴. Ils organisaient de grandes chasses au filet, qui permettaient d'abattre des troupeaux

[4] C. Baroin, « Dominant-dominé... ».

entiers d'antilopes ou de gazelles, dont la viande était séchée. Mais les ruminants sauvages se sont considérablement raréfiés de nos jours avec la multiplication des armes à feu. La chasse et la cueillette sont donc devenues même pour les Aza des activités économiques d'importance négligeable, et c'est le bétail qui assure l'essentiel de la subsistance des hommes.

Un constat s'impose donc. En dehors de quelques oasis favorables à la culture de jardins et de palmeraies, l'espace toubou, qui se compose d'étendues désertiques à la flore éphémère, de steppes de graminées et de savanes arbustives, ne se prête bien qu'à un seul mode d'exploitation, l'élevage extensif. Celui-ci se définit par le déplacement des troupeaux sur de vastes étendues, la minceur du couvert végétal obligeant les éleveurs à rechercher sans cesse de nouvelles pâtures pour leurs bêtes. Les aléas du climat sont tels qu'ils doivent adapter chaque année leurs itinéraires, même s'ils préfèrent, quand ils le peuvent, suivre les mêmes parcours. La liberté de circulation est donc la condition de la survie, ce qui impose une grande souplesse dans la gestion du territoire.

À cette exigence répond une règle générale : les pâturages ne sont pas appropriés. Ce sont les premiers venus qui en profitent. Mais sauf sécheresse exceptionnelle, chaque famille revient chaque année plus ou moins sur les mêmes parcours et des habitudes se créent, si bien qu'un étranger risque d'être mal venu, surtout s'il amène trop de bêtes sur un pâturage limité. Il sera mieux accepté s'il compte des parents, même éloignés, parmi les habitués de l'endroit, car on ne peut refuser de l'aide à un parent.

La même souplesse prévaut dans l'usage de l'eau. Les mares temporaires de la saison des pluies, comme les pâturages, sont libres d'accès à tous, mais la situation est plus nuancée pour les puits. Selon l'usage commun à toutes les sociétés pastorales du Sahel et du Sahara, l'eau n'est pas refusée à un éleveur qui se présente à un puits avec son troupeau. Il pourra y abreuver ses bêtes, mais il devra attendre, souvent de longues heures, que le puits soit libéré par ses usagers habituels. En effet, chaque puits traditionnel appartient à celui ou ceux qui l'ont creusé ou fait creuser à leurs frais, et qui sont prioritaires pour son usage. Comme le débit relativement faible de l'eau ne permet d'abreuver qu'un nombre limité d'animaux, les éleveurs étrangers évitent d'y conduire des troupeaux trop importants. De plus, ces puits sont de faible durée. Au bout d'un an ou deux, leur coffrage de rondins s'effondre en raison du ravinement, et leurs usagers partent alors abreuver leurs bêtes ailleurs à moins qu'ils ne creusent, dès que possible, un nouveau puits à proximité du premier. S'ils quittent ce lieu définitivement, un autre éleveur sans lien avec les précédents peut s'installer sur place pour y creuser un nouveau puits dont il sera, à son tour, le propriétaire bénéficiant d'un droit d'usage prioritaire.

Les puits cimentés, construits à partir des années 1960, sont l'objet des mêmes droits que les puits de bois traditionnels lorsqu'ils sont creusés en un lieu déjà approprié de longue date : ils appartiennent à une famille ou à un groupe social particulier. Mais il est plus fréquent qu'ils soient creusés dans des emplacements nouveaux, comme les puits artésiens, et alors ils n'ont aucun propriétaire attiré. Ces puits au débit plus élevé attirent beaucoup d'éleveurs, mais cette concentration peut être source de conflits et entraîner la désertification aux alentours du puits, par surcharge animale sur un pâturage vite épuisé⁵. Il s'avère donc que les puits traditionnels des Toubou, bien qu'ils soient

[5] C. Baroin, « L'hydraulique pastorale... ».

Fig. 3
Abreuvement des chameaux.



techniquement moins efficaces, sont mieux adaptés que ces équipements modernes à la nécessaire dispersion des pasteurs et permettent de limiter, toutes proportions gardées, les conflits.

Pour exploiter ce milieu naturel saharo-sahélien, fragile et incertain, la mobilité est nécessaire et l'habitat léger des Toubou la facilite, puisque chaque tente de nattes avec son mobilier peut être transportée par un seul dromadaire. Mais la mobilité seule ne suffit pas, il faut aussi une fluidité générale des mouvements, mieux mise en œuvre avec de petites qu'avec de grosses unités de gestion. Il est plus facile de trouver pâture à un troupeau de taille réduite, plus vite déplacé et se satisfaisant de pâturages moins vastes, qu'à un troupeau de très grande taille, plus lourd à nourrir, mais aussi à surveiller et à abreuver. L'organisation sociale des Toubou répond à ce besoin de souplesse et de fluidité (fig. 3).

Leur société est en effet formée d'une multitude de petites unités d'exploitation, autonomes et libres de leurs mouvements. Chacune est constituée par une famille restreinte (le père, la mère et les enfants), qui gère de façon indépendante son propre troupeau en divisant le travail de façon assez souple entre ses membres. Les enfants, dès leur plus jeune âge, sont mis à contribution. Tandis que la fillette aide sa mère aux tâches ménagères (chercher l'eau et le bois, surveiller ses cadets, prendre soin des jeunes animaux), le garçon surveille au puits les tours d'abreuvement, guide les allées et venues de l'âne ou du dromadaire qui remonte la puisette hors du puits en s'en écartant. Quand il est à peine plus vieux, on lui confie la garde du petit bétail au pâturage. Garçons et filles, hommes et femmes participent à la rude corvée de l'abreuvement. Mais c'est à l'homme et à ses fils que revient la surveillance des troupeaux et la recherche des bêtes égarées,

et aux femmes la traite des vaches et la cuisine. Quand la main-d'œuvre fait défaut, la gestion strictement familiale du travail s'ouvre à des aides extérieures : par exemple deux éleveurs, généralement apparentés, peuvent s'associer pour conduire ensemble leurs troupeaux, ou bien on fait appel à un berger rémunéré, tandis qu'une femme sans enfant se voit confier une jeune parente pour lui venir en aide.

Les soins requis par l'élevage diffèrent selon qu'il s'agit de chamelles (terme consacré par l'usage en Afrique, bien qu'il s'agisse de dromadaires), de vaches ou de petit bétail. Il faut à ce propos signaler que la politique pastorale des éleveurs saharo-sahéliens est partout similaire : ils élèvent surtout des femelles pour le lait et le croît, car le lait est, avec le mil, la base de l'alimentation, tandis que le croît du bétail constitue un mode de capitalisation en même temps qu'il fournit une monnaie d'échange. On ne garde que quelques mâles comme montures, bêtes de somme ou reproducteurs. Les autres animaux sont vendus au marché, ce qui permet d'acheter du mil, du thé et du sucre, des condiments et divers objets : vêtements, ustensiles, couvertures, etc. Les troupeaux des Toubou sont donc essentiellement constitués de chamelles au nord chez les Teda, de chamelles et de vaches au sud chez les Daza. Le petit bétail, moins valorisé, s'y ajoute le cas échéant. Il constitue une réserve de viande sur pied consommée à l'occasion d'une fête ou pour honorer un hôte de marque, et sert aussi de monnaie d'échange pour les petites dépenses.

Les chamelles, animaux non grégaires, se dispersent sur des distances considérables à la recherche de pâturages. Elles nécessitent une surveillance d'autant plus assidue qu'elles sont exposées à un risque de vol élevé. Les vaches au contraire restent groupées, partent moins loin et nécessitent moins de surveillance, mais il leur faut un abreuvement plus fréquent. Pour faire face à ces exigences divergentes, la famille est souvent amenée à se scinder. Les hommes suivent les chamelles tandis que les femmes prennent en charge la maisonnée et le reste du troupeau. Tel est le cas notamment en zone sahélienne, où il est impératif pour les éleveurs de conduire leurs chamelles pendant la période froide vers le nord, afin qu'elles profitent des pâturages salés du désert (notamment le *zri*, *Cornulaca monacantha*), indispensables à leur bonne santé. Ce sont surtout de jeunes hommes, mariés ou non, qui s'y rendent, car la vie au désert est rude. Les hommes d'âge mûr confient leurs bêtes à un ou plusieurs fils, à moins qu'ils n'aient recours à un berger s'ils sont assez riches. Les femmes toubou, habituées à ces longues absences, assument seules pendant ce temps la charge de leur foyer et du bétail restant sur place.

Ces petites unités d'exploitation, éclatées pendant une partie de l'année, sont donc bien adaptées à la souplesse de mouvement indispensable à la survie dans ce milieu fragile. Mais leur petite taille les rend vulnérables. Il suffit que l'homme ou la femme soit malade, qu'ils n'aient pas d'enfants ou que ceux-ci soient trop jeunes pour leur prêter main-forte, et voilà l'autonomie familiale compromise. En de telles circonstances, ce sont les liens de solidarité d'une famille à l'autre qui entrent en jeu. Les familles prennent appui les unes sur les autres en cas de nécessité, au travers de relations interpersonnelles multiples.

Ces relations sont instaurées et démultipliées, chez les Toubou, par un système de mariage original, qu'il importe de décrire pour comprendre les formes étroites de solidarité qu'il met en place, d'une cellule familiale à l'autre, et qui s'exercent tout au long de la vie. Au contraire de ce qui s'observe dans toutes les autres sociétés pastorales qui les entourent, le mariage chez les Toubou est rigoureusement interdit entre proches parents. Il est interdit, disent-ils, « lorsqu'il y a trois grands-pères », c'est-à-dire un trisaïeul

commun. La parenté par les femmes a le même poids que la parenté par les hommes, et une arrière-arrière-grand-mère commune constitue un empêchement au mariage tout autant qu'un ancêtre masculin. La conséquence immédiate de cette règle est qu'il est nécessaire, comme tous les parents proches sont prohibés, de contracter chaque nouvelle alliance loin au dehors du cercle des proches parents. Ceci contribue fortement au brassage de la population qui caractérise le monde toubou, ainsi qu'à la dispersion géographique des clans patrilineaires.

Pour un premier mariage, le choix d'un conjoint n'est arrêté qu'avec l'accord de l'ensemble des membres de la parentèle, du garçon comme de la fille. Cet accord n'est pas une pure formalité, car le jeu des prestations matrimoniales suppose la participation active de l'ensemble de ces personnes. Pour se marier, le jeune homme doit verser à son futur beau-père une compensation dont le montant est élevé. Il se monte à dix chameaux adultes, ou bien à une quantité équivalente de thé et de sucre, ce qui nécessite la vente au marché de vingt à trente bovins ou chameaux d'âges divers. Ces animaux, le jeune célibataire ne les possède pas. Il en demande quelques-uns à son père et, pour obtenir les autres, il rend visite à ses divers parents paternels et maternels, qui chacun lui donnent une bête. À mesure qu'il rassemble ce bétail, ce qui peut prendre deux ans ou davantage, le jeune homme verse la compensation matrimoniale à son beau-père sous la forme souhaitée par celui-ci. C'est donc, dans cette première phase des échanges matrimoniaux, l'ensemble de la parentèle cognatique du jeune homme qui contribue aux frais de la compensation matrimoniale.

Mais les choses ne s'arrêtent pas là. Si le beau-père se réserve une part de ces dons, il en distribue la majeure partie aux parents paternels et maternels de sa fille. C'est donc l'ensemble des parents de la future mariée qui profite de cette redistribution. Mais ces dons les obligent, en contrepartie, à faire preuve à leur tour de générosité lors d'une troisième phase de cadeaux qui intervient le jour du mariage. La cérémonie est organisée par le père de la mariée et rassemble une foule considérable car les parentèles des deux époux y sont invitées. Au milieu des festivités, un troupeau destiné au jeune marié est exposé aux yeux de tous, dans l'enthousiasme général. Il se compose d'animaux que lui donnent, un à un, tous les parents de la jeune fille qui avaient reçu du père de celle-ci, dans la phase précédente, une part de la compensation matrimoniale⁶. Le nombre de bêtes que reçoit ainsi le jeune marié est donc directement fonction du montant de la compensation matrimoniale qu'il avait initialement versée. Il se monte pour un premier mariage à vingt ou trente bovins et chameaux, de jeunes femelles surtout, et c'est grâce à ce troupeau que le jeune couple assied son indépendance économique. Plusieurs années plus tard, à la naissance d'un enfant par exemple ou même sans motif nécessaire, la parentèle de l'épouse continue de lui donner de nouveaux animaux. Au fil des ans, le nombre des bêtes qui s'ajoutent au troupeau de départ peut atteindre une dizaine ou davantage.

Bien sûr cette richesse considérable que le mari obtient de la famille de son épouse n'est pas sans contrepartie. Si l'un de ses parents par alliance a besoin d'aide par la suite, ou si un jeune parent de sa femme vient le solliciter en vue de son mariage, le mari ne peut lui refuser son soutien, de même qu'on ne refuse pas assistance à un parent direct. C'est ainsi que ce système matrimonial, en même temps qu'il fonde le troupeau familial dont

[6] C. Baroin, *Anarchie et Cohésion...*

le jeune couple tire son indépendance économique, crée pour chaque personne un maillage de relations d'entraide toujours susceptibles d'être réactivées, entre sa famille et un grand nombre d'autres cellules familiales qui, pour être formellement autonomes, n'en sont pas moins solidaires.

Sur la base de rapports cognatiques de parenté et d'alliance, ces liens entre individus qui peuvent être géographiquement très distants forment, pour chacun, un réseau informel dont il est le centre. Mais les réseaux des uns et des autres se chevauchent de proche en proche, pour englober la société tout entière. C'est cet enchevêtrement de réseaux qui fonde l'originalité de la sociabilité toubou. Point de chef exerçant son autorité sur un groupe bien circonscrit, car chaque homme se considère comme son propre chef et estime n'avoir de comptes à rendre à personne. Point de rôle prédominant des clans, car ceux-ci sont géographiquement très dispersés. Cette dispersion constitue d'ailleurs un atout pour le voyageur qui trouve ainsi, où qu'il aille, plus facilement assistance. La solidarité du clan intervient aussi dans les affaires d'honneur, en particulier pour venger un vol de bétail ou un meurtre.

Cette sociabilité en réseau supplée à toute autre forme d'organisation sociale, politique ou territoriale. Il n'y a pas de réelle organisation territoriale chez les Toubou, si ce n'est un système très souple de priorités d'accès aux puits, plus qu'aux pâturages, sans jamais d'exclusive. Ce qui importe chez les Toubou n'est pas le rapport au territoire, mais les liens entre parents.

Catherine Baroin

Bibliographie

C. Baroin

Anarchie et Cohésion sociale chez les Toubou : les Daza Kécherda (Niger), Cambridge, Cambridge University Press ; Paris, Maison des sciences de l'homme, 1985.

C. Baroin

« Dominant-dominé : complémentarité des rôles et des attitudes entre les pasteurs téda-daza du Niger et leurs forgerons », dans Y. Monino (éd.), *Forge et Forgerons, Actes du IV^e colloque Méga-Tchad, CNRS/ORSTOM, Paris, 14-16 septembre 1988*, vol. 1, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1991, p. 329-381.

C. Baroin

Les Toubou du Sahara central, Paris, Vents de sable, 2003.

C. Baroin

« L'hydraulique pastorale, un bienfait pour les éleveurs du Sahel ? », *Afrique contemporaine*, 2003, 205, p. 205-224.

C. Baroin, P.-F. Pret

« Le palmier du Borkou, végétal social total », *Journal des africanistes*, 1993, t. 63, fasc. 1, p. 5-20.

J. Chapelle

Nomades noirs du Sahara, Paris, Plon, 1957 (réédition, Paris, L'Harmattan, 1982).